



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01886

Numéro SIREN : 498 206 887

Nom ou dénomination : STEMEX

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2012 sous le numéro de dépôt 18843

14 DEC. 2012 18843

2

CABINET DENIS SAQUÉ

DIPLÔMÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MAÎTRE EN DROIT DES AFFAIRES

7, AVENUE ANDRÉ ROUSSIN
LE PONANT LITTORAL
BATIMENT B - 2^{ème} ÉTAGE
13016 MARSEILLE
TÉLÉPHONE : 04 91 46 21 26
TÉLÉCOPIEUR : 04 91 46 03 69
MOBILE : 06 70 64 36 66
E-mail : denis.saque@wanadoo.fr

E.U.R.L. STEMEX
CAPITAL SOCIAL : 1 000 €
22, Boulevard André Roussin
Immeuble Xanadu
13016 MARSEILLE
SIRET 498 206 887 NAF : 6420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

L'associé de l'E.U.R.L. STEMEX envisage la transformation de sa Société en Société par actions Simplifiée et conformément à l'article L. 224-3, du Code de Commerce m'a désigné comme Commissaire à la transformation, par un procès verbal du 12 Novembre 2012.

Ma mission consiste à apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit de l'Associé ou de tiers et d'établir un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L.223-43 du Code de Commerce.

Monsieur Alain ANSELME seul Associé de la Société à Responsabilité Limitée STEMEX au capital de 1 000 € a décidé de se transformer en Société par Actions Simplifiée.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la Société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Mes diligences ont porté sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 après l'approbation des comptes et de l'affectation du résultat et d'une situation au 30 Septembre 2012.

Les comptes présentés n'appellent pas de remarque particulière de ma part dans le cadre d'un examen limité de ceux-ci.



CABINET DENIS SAQUÉ

J'ai examiné plus particulièrement le détail des **capitaux propres au 30 Septembre 2012** :

- Capital social	:	1 000,00 €
- Réserve légale	:	100,00 €
- Autres réserves	:	599 496,24 €
- Report à nouveau	:	1 444,14 €

Situation affectation du résultat	:	602 040,38 €
--	---	---------------------

Le capital social avec l'ensemble des réserves est supérieur au capital social. Après la transformation, le capital social sera de 1 000 €.

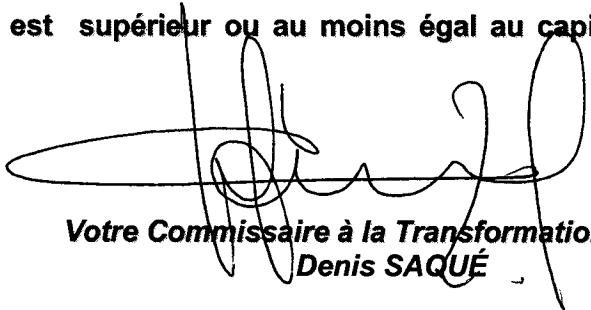
Le capital social avec l'ensemble des réserves est supérieur au capital minimum d'une Société par actions simplifiée.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur :

- La valeur des biens composant l'actif social,
- Des avantages particuliers,
- La continuité d'exploitation.

Le montant des capitaux propres est supérieur ou au moins égal au capital d'une société par actions simplifiée.

 Fait à Marseille,
Le 3 Décembre 2012


Votre Commissaire à la Transformation
Denis SAQUÉ